Grippe, Covid-19, bronchiolite : se protéger contre les infections respiratoires de l'hiver

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

ansm
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Santé publique France

À l'approche de l'hiver, la Direction générale de la Santé, l'Assurance maladie, Santé publique France (SpF) et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) rappellent les moyens de prévenir les infections respiratoires aiguës. Vaccination contre la grippe et le Covid-19, prévention de la bronchiolite chez les nourrissons et gestes barrières sont complémentaires pour réduire les formes graves et protéger les personnes les plus vulnérables.

BILAN ÉPIDÉMIOLOGIQUE 2025-2026

Chaque hiver, la grippe, le Covid-19 et la bronchiolite entraînent des complications graves et pèsent sur le système de soins.

La saison grippale 2025-2026 a été marquée par un recours important aux urgences : près de 115 000 passages pour syndrome grippal, dont environ 20 % ont conduit à une hospitalisation. Environ 1 600 épisodes de cas groupés attribués à la grippe ont été constatés dans les établissements médico-sociaux. Pendant la période épidémique, 12 140 décès en excès toutes causes confondues ont été recensés, faisant de cette saison l'une des plus intenses depuis 2011.

La bronchiolite a suivi une dynamique saisonnière d'intensité relativement faible chez les nourrissons, probablement en lien avec la campagne de prévention contre le virus respiratoire syncytial (VRS), par vaccination maternelle ou anticorps monoclonaux.

Le SARS-CoV-2 a circulé à bas bruit pendant l'hiver 2025-2026, sans impact notable sur le recours aux soins.

Les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques ou immunodéprimées, les femmes enceintes et les nourrissons sont particulièrement exposés au risque de complications. Les mesures de prévention doivent être adoptées par tous avant la circulation intense des virus.

LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE ET LE COVID-19 POUR PRÉVENIR LES FORMES GRAVES

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière débutera le 13 octobre 2026 et se terminera le 31 janvier 2027. À Mayotte, elle a démarré le 8 septembre ; à La Réunion, elle se déroule du 4 mai au 31 octobre 2026.

Elle s'adresse en priorité aux personnes pour lesquelles la vaccination est recommandée : personnes de 65 ans

et plus, femmes enceintes, personnes atteintes de maladies chroniques ou immunodéprimées, professionnels de santé et personnes en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère. Le vaccin est pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie pour les personnes ciblées.

La vaccination peut également être proposée aux enfants de 2 à 17 ans sans maladie chronique ; le vaccin est alors pris en charge à 65 %.

Les personnes non ciblées par les recommandations peuvent également acheter le vaccin et se faire vacciner, mais le vaccin et l'injection ne sont alors pas pris en charge par l'Assurance maladie.

La grippe peut être grave. La vaccination contribue à réduire les complications et les formes graves chez les personnes à risque. Comme la saison passée, deux vaccins dits « améliorés », Efluelda et Fluad, sont disponibles et recommandés préférentiellement aux vaccins standards pour les personnes de 65 ans et plus. Par ailleurs, un nombre croissant d'études montre que, de manière générale, les vaccinations contre les infections respiratoires réduisent le risque de complications cardiovasculaires favorisées par ces infections.

Malgré une progression de 1 à 4 points selon les populations par rapport à la saison 2024-2025, la couverture vaccinale contre la grippe demeure insuffisante.

La vaccination contre le Covid-19 est également recommandée aux personnes présentant un risque de forme grave, selon les recommandations en vigueur. Les personnes éligibles peuvent recevoir les deux vaccins lors d'une même consultation, sur deux sites d'injection distincts. Si les vaccinations sont réalisées séparément, aucun délai minimal n'est requis entre elles.

À compter de cette saison, les médecins, sages-femmes et infirmiers exerçant à titre libéral, ainsi que les centres de santé, pourront s'approvisionner et détenir les vaccins contre la grippe et le Covid-19 pour les administrer aux personnes ciblées par les recommandations en vigueur. Cette mesure vise à simplifier le parcours, multiplier les occasions de vaccination et renforcer la couverture vaccinale des personnes les plus vulnérables.

BRONCHIOLITE : PROTÉGER LES NOURRISSONS CONTRE LES FORMES GRAVES D'INFECTION À VRS

Le virus respiratoire syncytial (VRS) est le principal responsable de la bronchiolite chez le nourrisson. Très contagieuse et le plus souvent bénigne, cette infection peut néanmoins entraîner une forme sévère et une hospitalisation, particulièrement chez les plus jeunes.

La campagne 2026-2027 de prévention des bronchiolites du nourrisson à VRS a débuté le 14 septembre en France hexagonale, selon un calendrier adapté dans les territoires ultramarins. Deux stratégies alternatives permettent de protéger les nourrissons contre les formes graves d'infection à VRS :

- La vaccination de la femme enceinte avec Abrysvo, dès la 32e et jusqu'à la 36e semaine d'aménorrhée, permet la transmission d'anticorps protecteurs à l'enfant avant sa naissance ;
- L'immunisation du nourrisson par un anticorps monoclonal peut être proposée, dès la naissance, selon sa situation et les recommandations en vigueur. L'offre de prévention s'élargit cette saison avec l'arrivée d'Enflonsia, aux côtés de Beyfortus et, pour certaines situations particulières, de Synagis.

Les données de surveillance de la campagne 2025-2026 confirment le profil de sécurité déjà bien établi des traitements préventifs utilisés. Des erreurs médicamenteuses sont toutefois signalées, pouvant entraîner une absence de protection contre le VRS ou des effets indésirables. Les autorités sanitaires appellent les professionnels de santé à la vigilance et mettent à leur disposition une fiche synthétique rappelant les spécificités de chaque traitement pour prévenir ces erreurs.

Ces possibilités de protection doivent être expliquées aux futurs parents pendant la grossesse pour leur permettre de choisir, avec un professionnel de santé, la solution adaptée à leur situation. Pour les nourrissons nés pendant la campagne, l'immunisation peut être proposée dès la naissance ; pour ceux nés auparavant, elle est organisée au plus tôt avant la saison épidémique du VRS.

En complément de la vaccination des femmes enceintes et de l'immunisation qui protègent les nourrissons, l'adoption des gestes barrières pour limiter la transmission du VRS est indispensable : se laver les mains avant de s'occuper d'un nourrisson, aérer les pièces, porter un masque en cas de symptômes respiratoires (fièvre, toux, nez qui coule), limiter les contacts du bébé avec les personnes malades et éviter autant que possible les lieux très fréquentés et confinés avec les très jeunes nourrissons.

LES GESTES BARRIÈRES POUR LIMITER LE RISQUE DE TRANSMISSION DES VIRUS ET PROTÉGER SON ENTOURAGE

Pour l'ensemble des virus respiratoires, le lavage régulier des mains, l'aération des pièces et le port du masque lorsque la situation le justifie contribuent à limiter la transmission et à protéger l'entourage. Ces réflexes sont indispensables en cas de symptômes et au contact de personnes vulnérables, notamment dans les lieux de soins et d'accompagnement.

En période de circulation des infections respiratoires aiguës, chacun est concerné : la vaccination et l'immunisation protègent les plus vulnérables, et l'adoption des gestes barrières relève de la responsabilité de tous. Même vacciné, il est fortement recommandé de maintenir ces gestes, qui protègent contre de nombreux virus.

UNE MOBILISATION DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION TOUT AU LONG DE LA SAISON

L'Assurance maladie déploiera sa campagne d'information sur la vaccination contre la grippe du 17 octobre au 20 décembre, avec des messages adaptés aux publics à risque. Des spots seront diffusés sur les chaînes de télévision nationales et régionales, les plateformes de vidéo en ligne et les stations de radio nationales à large audience. Une communication numérique ciblée complétera le dispositif pour apporter des informations adaptées à chaque situation. L'objectif est de sensibiliser les personnes à risque aux conséquences graves de la grippe et de les aider à prendre les bonnes décisions pour leur santé.

Les courriers d'invitation, accompagnés d'un bon de prise en charge à 100 % et d'un dépliant d'information, ont été envoyés par l'Assurance maladie en septembre. Un email annoncera le lancement de la vaccination le 13 octobre, puis deux relances espacées de trois semaines seront adressées par SMS ou email aux personnes invitées qui ne se sont pas encore fait vacciner.

Les personnes nouvellement invitées ayant souvent moins recours à la vaccination, des téléconseillers prévention en santé appelleront 250 000 assurés invités pour la première fois et en situation de fragilité, notamment des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire ou des personnes sans médecin traitant.

Santé publique France diffusera sa campagne de promotion des gestes barrières à partir du 5 octobre 2026. L'agence assure également l'estimation des couvertures vaccinales.

Les professionnels de santé, les agences régionales de santé et les acteurs des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux ont un rôle essentiel pour relayer les recommandations et accompagner les personnes les plus vulnérables.

L'ANSM surveille la sécurité des vaccins et des traitements utilisés pour prévenir ou prendre en charge ces infections. Dans le cadre de la pharmacovigilance, elle recueille et analyse les signalements d'effets indésirables et informe, lorsque cela est nécessaire, les professionnels de santé et le public. Elle invite chaque professionnel et chaque patient à déclarer les événements indésirables via le portail de signalement des évènements sanitaires indésirables.